# CONTEXTE

Selon la loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires (LPPEx), **la maîtrise des événements à l’échelon communal relève du conseil municipal, respectivement de l'organe exécutif du groupement de communes à l'échelon régional**. Les autorités compétentes ont un devoir général et permanant d’intervention. La conduite est assurée de manière modulaire à l'échelon cantonal par l’organe cantonal de conduite (OCC) et, à l’échelon communal, par les états-majors de conduite communaux (EMC) ou régionaux (EMCR). Les communes doivent donc être préparées à la gestion de crise et coordonner les mesures d’interventions. Pour ce faire, les communes sont appuyées par l’Office cantonal de la protection de la population (OCPP) pour la formation et l’entraînement de leurs EMC/R, ainsi que dans le soutien à l’établissement des planifications d’urgence.

En cas de panne prolongée des infrastructures et des communications, la maîtrise des événements au niveau communal dépendra grandement de l’état de préparation et la capacité de conduite de l’état-major de conduite.

**La responsabilité de la gestion des événements incombe au président / à la présidente de la commune en tant qu'autorité responsable** (LPPEx art 4, al 2, lit a). Pour y parvenir, il est indispensable de disposer d’un EMC/R opérationnel qui, au travers des processus de travail d’état-major, assure l’appréhension des problèmes rencontrés, l’élaboration des solutions possibles, la coordination de l’engagement et le suivi du développement de la situation.

Les EMC/R assurent notamment les tâches suivantes (selon LPPEx art 7 al 2) :

* Coordination de l’état de préparation et des interventions des organisations internes et des partenaires à l’échelon communal ;
* Diffusion des avis et transmission de l’alarme à la population ;
* Garantie de l’évolution graduelle de la conduite selon la situation ;
* Information des autorités et de la population.

*Notre commune dispose d’un EMC/R opérationnel. Celui-ci a été intégré aux réflexions posées par une possible pénurie d’énergie, y compris au niveau de la préparation de ses propres infrastructures.*

*Sinon -> Etablir une préparation minimale selon les recommandations ci-dessous.*



# organisation générale de l’emc/r



**Concrètement ? Quelles sont les actions minimales à entreprendre ?**

L’Exécutif de la commune doit s’assurer que l’EMC/R soit fonctionnel, notamment en :

* Nommant et définissant clairement les fonctions des membres de l’EMC/R et en sachant comment les contacter en cas de crise (point de rassemblement accessible en cas de coupure de courant, procédures standardisées, degrés de préparations établis et connus, etc.) ;
* Disposant d’une infrastructure de conduite résiliente et apte à garantir la capacité à durer de l’EMC/R (autonomie énergétique, éclairage, chauffage, système de communication POLYCOM, panneaux, systèmes et documents de conduite préparés et imprimés, ainsi que des espaces de travail, subsistance, etc.) ;

L’OCPP appuie les EMC/R dans l’établissement de leur état de préparation (OPPEx art 6 al 2, art 16 al 1 lit a et art 34). De plus, l’OCPP est chargé d’évaluer périodiquement, à l’intention des Conseil municipaux, l’état de préparation et la capacité opérationnelle des EMC/R (OPPEx art 35).



**Notes libres : Ma stratégie envisagée / mes points d’attention et de préparation :**

….

# membres de l’emc/r

*L’EMC/R est doté de personnel et est, d’un point de vue organisationnel, prêt à intervenir.*

*Sinon -> Etablir une préparation minimale selon les recommandations ci-dessous.*



Le chef de l’EMC/R (ci-après chef EM) a la responsabilité de gérer les ressources humaines et matérielles de l’EMC/R. Le chef EM est également le point de contact privilégié de l’Exécutif communal. À ce titre, des coordinations régulières doivent être faites durant la crise, mais également en amont de celle-ci. En particulier, le chef EM doit :

* Connaître les capacités (y.c. physiques) et les connaissances des membres de l’EMC/R afin de pouvoir optimiser toute délégation de tâche avant et durant une crise. À cette fin, le chef EM tient à jour sur le système KADAS[[1]](#footnote-2) la liste des membres de l’EMC/R, leurs fonctions, les formations suivies, les attributs d’alarme et leurs données de contact ;
* Veiller à la formation de base et continue des membres de son EM. À cette fin, l’OCPP met à disposition des EMC/R une offre de formation centralisée ou spécifique qui est actualisée chaque année ;
* S’assurer de la capacité de son EM à appliquer les processus de gestion de crise au moyen d’exercices réguliers, de type EM (table top) ou d’engagement, en compétence propre ou sous la conduite de l’OCPP ;
* Documenter les mesures (immédiates) prévisibles et nécessaires (selon des planifications d’urgence établies) afin qu’elles puissent être traitées rapidement et de manière structurée en cas d’urgence. Pour certaines mesures (ravitaillement en carburant pour les installations électriques de secours, premiers secours, problèmes prévisibles d’approvisionnement en eau et en nourriture, problèmes sécuritaires, etc.) il faut prendre en compte des délais et retards possibles.



**Notes libres : Ma stratégie envisagée / mes points d’attention et de préparation :**

….

# INFORMATIONS GÉNÉRALES / PARTENAIRES

Y a-t-il des partenaires externes dont vous êtes dépendants pour assurer cette activité pendant une panne de réseau, respectivement une crise énergétique ? Si oui, spécifier lesquels, se renseigner si leurs services peuvent être garantis et, le cas échéant, réfléchir à une stratégie de remplacement.



**Identifier tous les chaînons nécessaires au bon fonctionnement de cette activité et s’assurer de leur solidité !**



**Mes partenaires externes identifiés et mes éventuelles stratégies de remplacement :**

….

# COMMANDES & PRÉPARATIFS ÉVENTUELS (page à transmettre à qui de droit)

**MANAGEMENT EN CAS DE CRISE EMC/R :**

*Planification / commande des ressources matérielles / humaines & notes diverses*

**Ressources humaines particulières à planifier / informer / former :**

* …
* …
* …
* …
* …
* …

**Achats particuliers à effectuer afin de mener à bien la stratégie identifiée :**

* …
* …
* …
* …
* …

**Champ libre / remarques diverses :**

…



**Nom, prénom et fonction** :…………………………………………………………………………

**VALIDATION :** La préparation pour cette activité est considérée comme (à reporter dans Excel) :

* Atteinte (*prêts*)
* Partiellement atteinte
* Non atteinte (*pas prêts*)

**Date & signature** : ………………………………………………………………………….

1. Système centralisé d’aide à la conduite mis à disposition des EMC/R et entretenu par l’OCPP. [↑](#footnote-ref-2)